



CONCERTATION

1 - SERVICES A LA POPULATION sous la présidence de Mme Muller, Maire de Liebsdorf, Ferrette le 1 avril 2003,

Ce groupe de travail a essayé d'aborder les besoins et les attentes de la population par tranches d'âges et bien que cette segmentation ne soit pas idéale, elle a permis d'étudier l'ensemble des thèmes liés à la proximité (services aux personnes, santé, social, transports de proximité, services publics, communication)

Seniors : ce thème a révélé les fortes préoccupations du territoire autant pour l'accueil en structure médicalisée que pour les soins à domicile. Il s'avère que le Jura Alsacien reste fortement marqué par des caractéristiques rurales : les générations cohabitent et l'entraide familiale est encore effective. Les personnes âgées ne quittent leur domicile qu'en cas d'hospitalisation ou de besoins en suivi médical régulier. Pour cette

En 4 groupes de travail :

- Services à la population
- Cadre de vie et environnement
- Economie
- Equipements, infrastructures et intercommunalité

* des "pistes de réflexion" sont esquissées à la fin de chaque atelier. Il peut s'agir d'actions potentielles pour la future charte, de réflexions d'ordre plus général impliquant une vision à long terme pour la CCJA, que de passerelles à trouver entre charte intercommunale et charte de pays.

raison la résidence Mazarin qui avait été conçue pour accueillir en résidence des seniors valides n'a pas eu le succès escompté. Alors que les structures d'accueil sont saturées, le maintien à domicile est insuffisant en raison de la carence en infirmières libérales et en auxiliaires de vie. La sensibilisation des jeunes aux difficultés et aux richesses liées à l'âge serait à promouvoir.

Petite enfance : la mise en service d'un RAM (réseau d'assistantes maternelles) a été complétée par une enquête visant à identifier les besoins en accueil (crèche et accueil périscolaire). Des besoins pour 30 places potentielles ont pu être identifiés mais la réflexion se poursuit pour déterminer le mode de garde idéal : en structure centralisée, en réseau délocalisé et selon quels axes de circulation des ménages. Il conviendra de prendre en compte également les modifications du temps de travail (réduction sauf pour les frontaliers) et des comportements induits pour les parents, et de convenir que la solution idéale n'est pas nécessairement l'option pour un mode de garde unique (ex. des modes itinérants privilégiés par certaines régions, ou de combinaisons entre accueil centralisé et satellites).

Jeunesse, les 6-11 ans : les résultats de l'enquête enfance ont montré l'importance de l'accueil périscolaire pris en compte actuellement dans le cadre du contrat enfance et des activités de l'AJJA. Celles-ci concernent 60% des jeunes du Jura alsacien. Autre illustration : l'accueil périscolaire de Ferrette mis en place dans le cadre du contrat éducatif local accueille 70% d'enfants originaires des autres communes du Jura Alsacien. Les moyens disponibles gagneraient à être optimisés par un partage de matériel (apport ponctuel d'outils ludiques et de loisirs à proximité de l'activité), l'amélioration des transports de proximité, l'accès à certains équipements sportifs insuffisamment utilisés (passe par une meilleure gestion des temps d'utilisation ou d'ouverture de la part des associations locales). L'action intercommunale gagnerait à trouver des relais locaux auprès des associations.

Pour les adolescents : la vitalité du tissu associatif est très importante même si les jeunes ont du mal à s'y intégrer. Ils n'ont souvent pas accès aux équipements sportifs ou aux salles tenues par les associations communales. Une optimisation de l'utilisation des équipements devrait être envisagée. L'accompagnement des parents / problèmes spécifiques de cette tranche d'âge est un autre aspect pour lequel des groupes de paroles ont été mis en place par l'association des parents d'élèves du collège.

Vie associative : face à un tissu associatif communal très dense et varié, la CCJA pourrait donner des impulsions intercommunales en termes d'animation et de coordination (voir plus haut "jeunesse").

Services publics de proximité : des solutions au maintien des services ont été trouvées par certaines communes, par ex. Leymen où le secrétariat de mairie assure le service postal, mais la CCJA sera confrontée à l'avenir à d'autres restrictions (comme celle de la suppression des levées postales le samedi) et / ou fermetures. Des spécificités locales qui demandent des engagements que le Pays du Sundgau pourra inscrire dans l'action "schéma collectif de services publics" de la charte de pays. (rôle du pays comme organe de réflexion et groupe de pression)

Commerce et services aux personnes : le souhait de mettre en place une opération de rénovation du commerce et de l'artisanat (ORAC) en 1997 n'ayant pu aboutir, les acteurs locaux souhaitent engager une vaste réflexion sur ces services de proximité intégrant également le rôle de créateur de lien social que représente le commerce ou le café de village.

Information et communication : alors que l'accès à l'information locale n'est pas toujours assuré, une collecte exhaustive poserait le problème de la fiabilité et de la flexibilité de l'info dans la durée. L'originalité du réseau câblé de Vieux Ferrette et de la T.V. locale pourraient

être étendues grâce à de nouvelles possibilités techniques et la Régie se déclare prête à assurer l'animation d'une action NTIC en contrepartie des aides financières perçues. La création d'un lieu de sensibilisation et de diffusion des nouvelles technologies est à prendre en compte : salle multimédia du collège ou future maison communautaire. L'arrivée du haut débit est à comparer à l'arrivée de l'électricité ou du gaz dans les campagnes et doit être prise en considération dans sa dimension sociale (égalité d'accès), culturelle (nouvelles possibilités de communiquer) et économique (création de nouveaux modes de travail).

Pistes de réflexion :

- faire pression pour obtenir l'attribution de lits médicalisés supplémentaires (conforter l'action déjà entreprise dans le cadre du pôle gérontologique), en tant que communauté de communes mais aussi en sollicitant l'appui du Pays du Sundgau pour une approche globale des problèmes des personnes âgées dépendantes.
- anticiper les tendances de l'évolution de la société vers une plus grande scission entre générations qui conduira à d'autres modes de vie des seniors. Evaluer les atouts et handicaps d'un accueil de type MARPA pour le Jura Alsacien
- s'inscrire dans l'action Leader + visant à développer le métier des auxiliaires de vie pour apporter au Jura Alsacien un service de proximité supplémentaire et des possibilités d'emplois notamment pour les femmes
- réfléchir à la possibilité de rendre le Jura alsacien attractif pour l'installation d'infirmiers/ières libérales "territoire cherche infirmières"
- favoriser les activités inter-générationnelles visant à sensibiliser les jeunes à l'âge et à la tolérance face aux seniors
- poursuivre la réflexion petite enfance pour déterminer le ou les modes d'accueil les plus adaptés au Jura Alsacien sans négliger aucune variante possible,
- y compris le renforcement du réseau d'assistantes maternelles qui sont autant d'emplois de proximité créés.
- trouver les moyens d'optimiser l'action en faveur des 6-11 ans par une coordination des acteurs et des moyens disponibles (actions intercommunales et réseaux associatifs locaux, moyens itinérants)
- réfléchir au soutien intercommunal au tissu associatif local, éventuellement sous forme de "charte de participation au développement" (animations, ouverture à d'autres activités, etc) en contrepartie de moyens financiers
- s'inscrire dans l'action Pays du Sundgau concernant le schéma des services collectifs de proximité
- engager une ORAC en partenariat avec l'association des commerçants mais aussi soutenir les éventuels projets visant à recréer du lien social dans les petites communes (café-bar par ex.)
- veiller à la diffusion rapide du haut débit sur l'ensemble du Jura Alsacien et essayer de tirer parti des atouts de ces nouveaux modes de communication pour le territoire (réseau entre communes, T.V. locale) mais aussi pour pérenniser la qualité de son cadre de vie en attirant des activités de télétravail
- envisager la création d'un vade-mecum pour le Jura Alsacien (modèle du guide des loisirs étendu à l'économie et aux services (social, santé, etc) et à diffuser sur le site Internet et sur papier

2 - CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT sous la présidence de M. Linder, Maire de Wolschwiller, Ferrette le 8 avril 2003,

Un champ d'investigation très vaste pour lequel il a été convenu de ne pas revenir sur les débats et les décisions prises dans le cadre du schéma directeur du Sundgau (croissance démographique et urbaine maîtrisée), sur la gestion des ressources et des déchets à traiter en atelier n°4. Le thème du logement malgré l'importance de l'enjeu pour le Jura Alsacien (taux de logements vacants, dates de construction, taux faible du locatif et tendance au vieillissement de la population), n'a pas suscité d'intérêt particulier.

La richesse paysagère : du Jura Alsacien a été reconnue comme étant un atout important du territoire, la maîtrise urbaine devant aller de pair avec l'intégration paysagère. Une réflexion qui serait à mener pour la création de lotissements mais aussi pour les sorties d'exploitations agricoles. La fermeture des paysages est un autre thème pour lequel une planification d'ensemble serait souhaitable : la commune d'Oberlarg a opté pour une opération d'amélioration pastorale, d'autres solutions sont possibles (troupeau communal ou intercommunal par ex.). Des zones sensibles sont à considérer avec attention par ex. les bords de rivière. L'intensification des pratiques agricoles, qui serait moins le fait des exploitants locaux que d'agriculteurs de plaine faisant l'acquisition de quotas en montagne avec des modes de culture peu adaptés. La régression de la bio-diversité du Jura alsacien est observée de manière constante (CSA)

La valorisation directe des produits de l'agriculture : créer des filières courtes entre producteur et consommateur permet de sensibiliser à de nouveaux modes de consommation plus engagés et qui participent au maintien et à la richesse paysagère locale. L'échec du marché de Ferrette incite à trouver des formes de mise en marché plus originales du type marché nocturne avec animation culturelle (concert, soirée contes ...).

Energies renouvelables : la sensibilisation du public à ce type de démarche peut relever du rôle de donneur d'impulsion et de visionnaire d'une Communauté de Communes. Concerne l'énergie solaire et éolienne notamment. Engager une réflexion globale sur la filière bois sur un secteur forestier comme le Jura Alsacien (plus de 68% du territoire est couvert par la forêt et cette superficie est croissante), serait à prendre en considération dans sa dimension énergétique mais aussi de création d'emplois (aujourd'hui 24 communes emploient 14 personnes seulement pour la gestion de cette ressource alors que 35 000 m³ de bois sont coupés sur le secteur / an), d'entretien d'un espace naturel ouvert au tourisme et aux loisirs. Le Jura Alsacien dispose par ailleurs d'un patrimoine très riche en savoir-faire lié au travail du bois qui serait à redécouvrir. La création d'une "maison du bois" à la fois site de découverte et d'éducation à l'environnement pourrait constituer une étape marquante de cette démarche qui en elle-même peut devenir un élément de communication fort pour la CCJA. La route du bois qui sillonne le massif vosgien devrait alors s'étendre au Jura Alsacien.

Usagers du cadre de vie : le thème de la forêt illustre aussi les conflits d'usage qu'il convient de gérer au fur et à mesure de l'augmentation de la fréquentation du milieu naturel : entre usage économique, sportif et de loisirs. Développer l'utilisation de ces espaces (pour le tourisme et les loisirs) impose une réflexion sur la gestion des conflits (entre usagers potentiels), et sur l'impact (entretien des sentiers, nuisances, gestion des sites, détérioration de milieux sensibles). Renvoi aussi à la signalétique et à son entretien (réf. balisages aujourd'hui vétustes réalisés par

Sundgau 2000 en 1994). D'autres actions de sensibilisation sont à envisager auprès des riverains de sites balisés soucieux de préserver le calme de leur environnement immédiat.

Accueil des randonneurs : la signalétique défailante (voir plus haut) et l'absence de points de ralliement (parking + info + détente) ou leur état (réf. parking de Lucelle) pour les randonneurs à pied, vélo ou vtt n'est pas favorable à l'image d'espace de détente du Jura Alsacien. Des sites pouvant également permettre de sensibiliser les usagers aux pratiques respectueuses du milieu naturel.

Transports de proximité : l'augmentation de la fréquentation du Jura Alsacien (développement du tourisme et des loisirs) génère des nuisances sonores particulièrement perceptibles dans la haute-ville de Ferrette et rappelle qu'un certain nombre de choix de développement peuvent avoir des conséquences non négligeables sur le cadre et la qualité de vie des habitants du Jura Alsacien. L'importance de la liaison tram vers Leymen a été rappelée, ainsi que le nombre important de jeunes lycéens qui optent pour l'internat hors Sundgau en raison des temps de trajets très longs pour se rendre au lycée d'Altkirch.

Patrimoine : les châteaux - forts sont l'emblème du Jura Alsacien, faut-il les restaurer à tout prix ? ou simplement en assurer la sécurité d'accès et de visite ? (réf. Morimont). D'autres sites sont peu connus et mériteraient d'être identifiés et accessibles (ex. chêne d'Oberlarg ou le site gallo-romain de Moernach), d'autres méritent de rester confidentiels mais l'appropriation de leur existence sur le territoire est à favoriser (ex. carrière de silex de Sondersdorf). Un programme à concevoir au bénéfice des écoles locales (doublé d'une malle pédagogique par ex.) mais aussi des classes vertes accueillies à Lucelle. Les clubs des aînés ruraux se déclarent prêts à participer à toute opération de valorisation du patrimoine local. Plusieurs parcours ont déjà été identifiés et aménagés dans le cadre de la 1^{ère} charte de développement de la CCJA, une action à poursuivre.

Vie associative : la vitalité du tissu associatif est très importante dans le Jura Alsacien et sa participation aux actions de développement de la CCJA pourrait être accentuée par une démarche collective d'animation d'une part et de soutien financier d'autre part.

Pistes de réflexion :

- actions de sensibilisation et d'information (plaquettes, séminaires, visites) des élus et des candidats à la construction pour favoriser l'intégration paysagère des constructions (voir aussi action collective à engager avec le Pays du Sundgau en partenariat avec le CAUE)
- intégrer l'idée que la qualité paysagère d'un territoire qui est un élément essentiel de son attractivité est un sujet commun à tous et qu'une réflexion globale s'impose par rapport à la gestion durable de cette ressource naturelle (recensement des besoins, stratégies, plan d'action intercommunal type Gerplan) combinée à des visites d'expériences faites dans d'autres intercommunalités
- engagement de la CCJA en faveur d'une biodiversité et d'une agriculture proche du consommateur par la création d'un marché de produits fermiers en nocturne participant à la promotion du Jura Alsacien mais aussi moyen de renforcer la coopération des acteurs en interne (grand public, communes, agriculture, gestion paysagère, tourisme)
- engager une réflexion sur le patrimoine forestier de la CCJA en évaluant différentes possibilités d'action (gestion de la forêt, usages de la forêt, filière bois complète, outil d'animation et d'éducation à l'environnement sous forme de maison de la forêt, énergies renouvelables, création d'emplois et/ ou actions d'insertion, valorisation de certains métiers, etc)
- mise en route d'un plan pluriannuel de valorisation du petit patrimoine rural intégrant les actions déjà entreprises (sentiers de découverte) et identifiant les sites à promouvoir. Accompagnement de cette mesure par des outils de découverte pour le tourisme, les scolaires, les habitants... Réfléchir à une signalétique commune et homogène (y compris mise à niveau des balisages existants) et à la création de "pôles de randonnée" (point info, parking, détente) en différents lieux du territoire (type "portes d'entrée")
- intégrer les réflexions du Pays du Sundgau sur le transport de proximité et les moyens d'appuyer à 112 communes des solutions de proximité (ex. tram Leymen ou autres)
- chercher à intégrer davantage le tissu associatif dans l'action intercommunale. Eventuellement par des conventions pluriannuelles venant en appui des actions charte et bénéficiant de soutiens financiers spécifiques (animation commerciale, touristique, sportive, culturelle, sociale, voire éventuellement une action socioculturelle d'entreprise).
- associer la réflexion sur le développement du tourisme à la gestion des flux et des nuisances (réf. trafic - impact sur le site - conflit d'usage).

3 - ECONOMIE sous la présidence de M. Rucklin, Maire de Vieux Ferrette, Ferrette le 14 avril 2003,

Des débats qui ont montré très nettement que le thème "économie" dans le sens emploi, création d'activités, accueil d'activités nouvelles etc n'est pas un sujet de préoccupation pour le Jura Alsacien. Le confort offert par le bassin d'emploi de Bâle et de son agglomération conforte les communes frontalières dans leur rôle de zone résidentielle, à qualité de vie et niveau de ressources élevé. La fragilité que représente cette dépendance, souvent décrite mais jamais vécue jusqu'à présent, n'est pas prise en compte.

Accueil d'activités : le Schéma Directeur de 2000 avait identifié plusieurs zones d'activités communales (Oltingue 24 ha occupés sur 71, Lindsdorf, 2 ha occupés sur 4, Raedersdorf, aucun ha occupé sur 2,4 de disponibles), et une zone d'intérêt intercommunal localisée à Oltingue. La CCJA n'a pas souhaité utiliser pour l'instant la compétence économique figurant dans ses statuts laissant ses membres libres de créer des zones d'activités de caractère communal.

La commune d'Oltingue fait part de son projet d'extension de la zone d'activité existante et des difficultés à assurer le montage du projet en raison de coûts annexes élevées pour une commune (études préalables) et de la complexité technique de la démarche (création d'une Z.A.C.). Le souhait de ne pas créer de flux de circulation supplémentaires dans la commune est souligné. Vieux Ferrette présente un autre projet, actuellement au stade de la négociation foncière et qui devrait permettre à 6 entreprises artisanales locales de s'installer. Ce projet est fortement dépendant de la réalisation du contournement des communes de Vieux Ferrette et de Ferrette.

L'on arrive ainsi à distinguer plusieurs hypothèses motivant la création d'une zone d'activité : soit l'anticipation ou la réponse à une demande d'implantation venant de l'extérieur (les personnes présentes estiment toutefois que le Jura Alsacien est trop mal situé par rapport aux axes de communication). A ne pas négliger non plus : la qualification de la main d'œuvre locale et la difficulté d'accès à un logement pour de la main d'œuvre venant de l'extérieur.

Création d'activité : le Jura Alsacien est déficitaire (source CMA) pour la création d'activités de services. Des actions incitant à la création, à l'installation, au développement pourraient être envisagées (type maison de la santé ou hôtel d'entreprise regroupant plusieurs professionnels et offrant des services communs de secrétariat etc) d'autant plus que les manques ont été clairement identifiés (infirmiers/ières libérales, auxiliaires de vie par ex.). Le profil type du créateur d'entreprise (source CMA) aujourd'hui est un candidat de 35 à 40 ans, avec 15 ans d'ancienneté en Suisse et donc un bagage financier de départ. L'urbanisme commercial ne doit pas être écarté des réflexions portant sur la création d'activité compte tenu de l'impact de l'implantation d'une grande surface (alimentaire, de bricolage ou autre) sur le secteur.

NTIC : Un autre aspect qui est à prendre en considération est l'indispensable desserte par les "autoroutes de l'information" qui génèrent aujourd'hui des implantations en milieu rural enclavé, en raison de la qualité du cadre de vie et du cadre de travail. Le développement du télétravail et de bureaux de proximité est un autre phénomène de société dont le Jura Alsacien pourrait bénéficier. L'idée de créer une "zone d'activité verte", hautement qualitative, voire de haute qualité environnementale (HQE) pour attirer ce type d'activité laisse encore sceptique. L'accès à Internet et l'accès au haut débit deviendra rapidement indispensable à tous niveaux (artisanat, commerce, activités de production). Le Jura Alsacien tient à affirmer ce besoin et a appuyer la démarche du Pays du Sundgau pour que le territoire ne soit pas contourner par les grands axes de desserte régionaux ou inter-régionaux

La formation : autant la formation initiale (jusqu'au bac) semble satisfaisante, autant la formation post-bac rend attentif au manque d'ambition du Sundgau pour la formation de ses jeunes. A la question "quel métier veux-tu choisir ?" la réponse "je vais travailler en Suisse" interpelle sur

la place donnée à la formation aux métiers. La PAIO apporte le témoignage des jeunes confrontés aux difficultés de déplacement, à la faible offre en formations continues sur le Sundgau et à la difficulté d'intégration des populations étrangères. Des jeunes souvent démotivés en raison d'orientations mal conçues ou pratiquées et d'une information diffuse et peu accessible. La CCJA s'interroge sur son rôle et sur le rôle de défense des intérêts du Sundgau que le Pays affiche dans sa charte.

Le tourisme : en tant que région de séjour mais surtout d'excursionnisme, "région de carte postale" le Jura Alsacien a de nombreux atouts. L'agritourisme qui serait l'un des potentiels à développer, reste diffus et prudent, le développement de l'hébergement chez l'habitant est freiné par le niveau de vie local même si certaines offres très qualitatives connaissent un succès indéniable. Il est étonnant que le Jura Alsacien ne soit pas plus convoité par les acteurs du tourisme (investisseurs, hôteliers, restaurateurs venant de l'extérieur), bien que certaines actions d'envergure soient en cours (Moslargue par ex.). Un réseau plus dense de professionnels du tourisme et des loisirs contribuerait à accroître les retombées économiques du tourisme et donc son attractivité pour les créateurs locaux.

L'agriculture : le maintien de la diversité paysagère et la diversification agricole (ex. vente directe) passe par des investissements très lourds pour les exploitants alors que la demande du consommateur est identifiée.

Pistes de réflexion :

- la CCJA doit-elle engager une politique offensive de développement d'activités, soit en misant sur un projet d'envergure (zone d'activité intercommunale classique ou innovante en intégrant des critères HQE et l'accès NTIC) soit en identifiant les zones communales susceptibles d'accueillir l'extension d'entreprises locales et en assurant un accompagnement de projet (technique, juridique, financier) ou les deux ? Doit-elle au contraire accepter la fonction de zone résidentielle du Jura Alsacien avec la distension du lien social que cela entraîne et ne pas anticiper l'éventuel risque lié au travail frontalier
- la CCJA doit-elle mener une politique volontariste de réduction des carences en services de proximité en donnant des impulsions décisives à ces nouveaux gisements d'emploi : par ex. en incitant à la création de services (action musclée de communication et de promotion à destination des infirmières libérales par ex.) ou en créant un hôtel d'entreprises pour les services de proximité de la santé et du secteur social ?
- indispensable soutien aux actions du Pays du Sundgau visant la formation (voir Leader +) et l'accès aux NTIC (voir charte de Pays). Le thème de l'économie est propice à une répartition nette des missions entre communauté de commune et pays mais n'exclut nullement l'action locale (impulsions données à certaines activités, accompagnement de projets etc)
- la CCJA ne pourrait-elle pas appliquer les méthodes d'une stratégie de développement économique au tourisme (définition des atouts et des handicaps, identification des potentiels, définition d'une stratégie, recherche d'investisseurs et d'entrepreneurs) c'est à dire cibler l'opérateur économique avant le client ? Une démarche innovante capable de générer une réelle dynamique locale
- coté public-cible du tourisme, les familles pourraient constituer une niche intéressante notamment en relation avec une offre structurée en agritourisme (séjour à la ferme etc)

3 - EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES sous la présidence de M. Gissingier, Maire de Levoncourt, Ferrette le 29 avril 2003,

Un atelier qui a permis de faire le point sur des projets en cours, d'autres déjà mis en discussion ou évoquées à la CCJA, complétés par des apports faits dans les groupes de travail précédents (liés aux services notamment).

Equipements de sport et de loisirs :

- **la piscine** dont la zone d'attractivité dépasse largement le territoire de la CCJA exige des travaux de rénovation et de mises aux normes et interpelle sur la vocation à lui donner à l'avenir. Conçue comme un lieu d'apprentissage de la natation pour les scolaires lors de sa construction, les piscines sont aujourd'hui des équipements de loisirs et de tourisme intégrant des espaces ludiques, conviviaux et de services que la piscine de Ferrette ne peut proposer dans sa configuration actuelle.
- **le gymnase**, sa modernisation est en cours d'étude
- **la mise aux normes du terrain de football** du collège permettrait d'organiser des rencontres de championnat et d'optimiser les ententes entre club et la coopération intercommunale entre associations
- **le plan d'eau de Courtavon** géré actuellement par un syndicat qui en est le propriétaire, gagnerait à être intégré à la CCJA. L'achat de l'équipement pourrait être largement aidé (réf. DDR) et permettrait aux communes initiatrices un retour sur investissement. Cette démarche d'acquisition ouvre ensuite les portes à la réalisation d'un projet d'équipement de loisirs et de tourisme d'envergure.
- **la création d'un dojo** est une demande forte émanant du milieu associatif local qu'il faudra prendre en considération.

Equipements sociaux et de services :

- **la cantine** du collège a été remise à niveau. La CCJA est la seule communauté de communes d'Alsace à gérer une cantine de collège. Son fonctionnement est satisfaisant.
- **le RASED** est en cours d'achèvement (opérationnel en juillet 2003), il est localisé à proximité du site du collège, de la piscine et des équipements sportifs (gymnase, terrains de sports extérieurs)
- **le pôle d'animation jeunesse**, installé dans les mêmes locaux, y trouvera un outil de travail efficace
- **le RAM (réseau d'assistantes maternelles)** est installé depuis peu dans ses propres locaux et offre une assise dynamique au développement de l'accueil petite enfance décentralisé
- **l'accueil petite enfance** est un thème clé des débats-charte. L'enquête effectuée auprès des familles confirme la demande en structure d'accueil, il convient toutefois d'être prudent quant au contenu à donner à cet accueil puisque les expériences faites par d'autres territoires montrent qu'une crèche-halte-garderie centralisée représente une charge financière très lourde pour la collectivité et ne répond que partiellement à la demande d'un territoire sur lequel les flux de circulation sont multiples. La sensibilisation au métier d'assistante maternelle, l'invention de solutions alternatives (petites structures dans les communes, accueil itinérant etc.) sont des pistes à privilégier pour la réflexion CCJA.

Equipements de gestion et de promotion :

- le projet d'une **maison communautaire** est ancien, certaines pistes de réflexion de la charte permettent d'envisager d'y intégrer également un pôle de services, une plate-forme numérique, éventuellement un commerce de proximité de 1^{ère} nécessité ("pour le dimanche matin, vente automatique").
- **l'office du tourisme** intégrerait également ce site, avec sa fonction de commercialisation de productions locales, éventuellement en adjoignant au bâtiment les locaux d'une agence de voyage, également réceptive, une station service, ...

Un centre névralgique de la vie communautaire à inventer avec un caractère très ouvert sur l'extérieur tout en conservant une cohérence des fonctions lui permettant de fonctionner efficacement.

Infrastructures:

- pour avancer de manière cohérente sur les **problèmes routiers** (contournement Ferrette, Vieux-Ferrette, désenclavement, connexion au Jura Suisse...) il convient de défendre une position unique pour le Jura Alsacien. Des négociations sont en cours à l'échelle du Haut Sundgau
- reprendre le balisage des **parcours transfrontaliers** pour le vtt et les sentiers équestres. Une sortie communautaire est proposée pour en vérifier l'état (à bicyclette bien sûr !)
- la réalisation de 80 km de **pistes cyclables** a été demandée pour le Jura Alsacien, l'instruction est en cours
- la connexion du Jura Alsacien **aux réseaux à haut débit**, quelle que soit leur forme est une priorité pour les années à venir. La tête de réseau câblé de Ferrette et Vieux-Ferrette a été remise à niveau récemment et constitue un outil technique de 1^{er} choix.

Pistes de réflexion :

- la piscine de Ferrette doit être remise à niveau.
- les aménagements à prévoir à la piscine ne devraient-ils pas intégrer la création d'un équipement de loisirs de proximité (installations ludiques et de remise en forme) et permettre d'améliorer l'attractivité touristique du Jura Alsacien ?
- enfin, la piscine de Ferrette compte tenu de son aire d'influence (2 piscines couvertes uniquement dans le Sundgau) devrait-elle être "labellisée" Pays du Sundgau et s'inscrire à ce titre dans un schéma global de restructuration et de création d'équipements de sports, loisirs et culture ?
- engager une simulation juridique et financière sur l'avenir du plan d'eau de Courtavon. Evaluer les potentiels d'aménagements d'équipement de loisirs et de tourisme sur le site pour élaborer un budget prévisionnel échelonné sur le moyen terme, et pour évaluer le mode de gestion le plus approprié et les moyens techniques et humains nécessaires à son fonctionnement
- intégrer la mise aux normes du terrain de football du collège pour faciliter les coopérations inter-associations
- engager une réflexion sur les possibilités d'accueil de la petite enfance, recensement des formules d'accueil possibles, visites de sites, bilans d'expériences menées par d'autres collectivités, afin de déterminer le ou les modes de gardes les plus adaptés et la demande identifiée aujourd'hui mais aussi les plus adaptables à la demande future.
- appuyer le projet inscrit dans le programme Leader + pour le développement de nouveaux emplois de proximité, notamment celui d'AMAT par des campagnes d'information, de sensibilisation, d'accompagnement de projets d'installation

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

- inventer une maison communautaire multifonctionnelle qui soit réellement le reflet de la dynamique du Jura Alsacien (services administratifs, office du tourisme, maison des services, plate-forme numérique...)
- poursuivre les efforts de "lobbying" en faveur du désenclavement routier du Jura Alsacien
- revoir la signalétique des parcours vtt et équestres. Etendre éventuellement une signalétique homogène à d'autres équipements du Jura Alsacien
- donner une priorité forte à la connexion du Jura Alsacien aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).